TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : RÉGLEMENTATION

9 septembre 2026

Trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues, hoverboards… Les engins de déplacement personnel (EDP) et engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) sont de plus en plus présents en ville. Avec la création de nouvelles **zones de rencontre**, des **liaisons douces** et l'essor des mobilités douces, leur usage s'intensifie.

Pour renforcer la sécurité et encadrer ces pratiques, la réglementation a évolué (arrêté publié au Journal officiel le 23 mars 2024 puis le 2 juillet 2026).

LES MÊMES RÈGLES QUE POUR LES VÉLOS

Comme les cyclistes, **les utilisateurs d'EDP et d'EDPM doivent respecter le Code de la route** :

- respect des feux et panneaux de circulation, notamment ceux dédiés aux vélos ;
- utilisation obligatoire des pistes cyclables, bandes cyclables et liaisons douces lorsqu'elles existent ;
- respect du sens de circulation ;
- prise en compte des cédez-le-passage cyclistes.

Nouveauté : la piste cyclable obligatoire

Une piste cyclable simplement conseillée devient **obligatoire** pour les trottinettes et engins sans selle.

RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER

- Conduite interdite aux **moins de 14 ans**.
- Circulation interdite sur les **trottoirs**.
- Un seul utilisateur par engin.
- Écouteurs interdits.
- Assurance obligatoire (y compris trottinettes en libre-service).
- Vitesse limitée à **25 km/h**.

- Interdiction de circuler sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Pour circuler en sécurité, l'engin doit comporter :

- avertisseur sonore,
- système de freinage,
- feux de position avant et arrière,
- catadioptres avant, arrière et latéraux.

Pour circuler en sécurité, les usagers doivent obligatoirement porter :

- un caques
- un gilet réfléchissant
- [Consulter l'arrêté ici]



OÙ PEUT-ON CIRCULER ?

En ville

- pistes et bandes cyclables, liaisons douces,
- à défaut : routes limitées à **50 km/h**.

Hors agglomération

- pistes cyclables,

- voies vertes et liaisons douces.



À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES

CONTACT

Police municipale
Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Espace des Pelletiers
9, rue Goury

Ouverture au public
Du lundi au vendredi : 9h-12h.

Adresse postale
Mairie de La Ferté-sous-Jouarre
Service Police Municipale
CS 10939
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE